Comité Belge d'Aide aux Réfugiés
rue Defacqz 1 boite 10
1000 Bruxelles
info@cbar-bchv.be
www.cbar-bchv.be

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONTACT

du 14 février 2012

Présents

Mesdames : Blommaert (CIRE), Bonamini (VwV), Coumanne (Croix-Rouge), Crauwels (VVSG), De Grève (CBAR), D'Hoop (OIM), Goris (CECLR), Janssen (Foyer), Kerstenne (Croix-Rouge), Lepoivre (CBAR), Machiels (Fedasil), Maes (CBAR), Minnon (Service des Tutelles), Regout (Convivial), Reulens (KM-I), Salazar (JRS-B), Scheerlinck (SESO), Schockaert (HCR), To (Médecins du monde), Vanderhaegen (PSC), van der Haert (CBAR), Vanwijnsberghe (JRS-B)

Messieurs : Beys (Caritas), Beirnaert (CGRA), Geysen (OE), Vanderstraeten (Rode Kruis Vlaanderen)

Ouverture de la réunion de contact par madame van der Haert

1. Madame van der Haert ouvre la réunion à 9u45. Elle informe les participants de l'absence de messieurs Vandercam et Debersaques à la réunion d'aujourd'hui. Les statistiques du CCE seront communiquées plus tard et ajoutées dans le rapport.

Approbation du compte-rendu de la réunion de janvier 2012

2. Le compte-rendu de la réunion de janvier est approuvé sans remarques.

3. Madame Goris revient sur le § 21 du compte-rendu de la dernière réunion où elle demandait des informations concernant la nationalité de l'important nombre de décisions d'exclusion. Monsieur Beirnaert va voir si cette information est disponible.

Communications de l'OE (monsieur Geysen)

4. En janvier 2012, il y a eu 2.160 demandes d'asile, dont 2.064 sur le territoire, 37 en centres fermés et 59 à la frontière. Sur le territoire, cela représente une moyenne de 111,86 demandes d'asile par jour ouvré (21 jours ouvrés en janvier). Ce qui, par rapport à décembre 2011 et en chiffres absolus, signifie une baisse de 275 demandes et de 11,28 par jour ouvré. Mais cela représente encore une forte hausse par rapport à janvier 2011 (de 389 demandes).

5. Les dix principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient en janvier 2012 : l'Afghanistan (232), la Guinée (186), la RD du Congo (142), le Bangladesh (124), la Russie (121), l'Irak (110), le Pakistan (95), le Kosovo (85), le Cameroun (75) et la Serbie (58). Les demandes d'asile déposées en centre fermés émanaient de personnes originaires de la RD du Congo (4), de Turquie (4), d'Albanie (3), d'Algérie (3), d'Arménie (3), d'Iran (2), du Kosovo (2) et d'Irak (2). Les demandes

d'asile déposées à la frontière émanaient principalement de personnes originaires de la RD du Congo (14), d'Irak (10), de Guinée (6), du Rwanda (4), de Somalie (2), de la Côte d'Ivoire (2) et d'Iran (2).

6. En janvier 2012, l'OE a clôturé 2.622 demandes d'asile sur le territoire. Il y a eu 2.412 décisions sur le fond : 1.904 demandes d'asile ont été transférées au CGRA, 372 demandes multiples n'ont pas été prises en considération (13 quater) et 136 demandes d'asile ont été refusées en vertu du Règlement Dublin II (26quater). Et, 210 demandes d'asile ont été déclarées sans objet. En centres fermés, l'OE a clôturé 23 dossiers d'asile : 15 dossiers ont été transférés au CGRA, 4 demandes multiples n'ont pas été prises en considération (13quater), 4 dossiers ont été refusés en vertu du Règlement Dublin II et 3 ont été déclarés sans objet. Et 70 dossiers de demandeurs d'asile à la frontière ont également été clôturés : 47 ont été transférés au CGRA, 7 n'ont pas été pris en considération (13quater), 16 ont été refusés en vertu du Règlement Dublin II (25quater) et aucun n'a été déclarés sans objet.

7. En janvier 2012, il y a eu 544 demandes d'asile multiples, soit une baisse de 61 par rapport au mois précédent. Il s'agissait surtout de demandeurs d'asile de Guinée (60), de Russie (55), du Kosovo (51), de Serbie (42), d'Afghanistan (40), du Rwanda (24), d'Irak (23), de Somalie (22) et d'Arménie (20).

8. En janvier 2012, une personne a été enfermée en vertu de l'article 74/6 §1bis (annexe 39bis – en attendant le traitement de sa demande d'asile). En ce qui concerne les dossiers Dublin, 107 personnes ont été enfermées, dont 31 en vertu de l'article 51/5 §1 (annexe 39 ter – en attendant la décision quant au pays responsable de la demande d'asile) et 76 en vertu de l'article 51/5 §3 (annexe 26quater – après constat que la Belgique était le pays responsable et en attendant l'exécution). Les principaux Etats membres de l'UE, responsables du traitement des demandes d'asile, étaient l'Italie (13), l'Allemagne (12), la Suède (11), l'Espagne (11), le Royaume-Uni (10), les Pays-Bas (8), la France (4), la Pologne (4) et l'Autriche (4). Deux familles sans enfants ont été enfermées. Deux couples et trois célibataires avec au total 5 enfants mineurs ont été placés en maisons de retour.

9. Il y a eu en janvier 2012 348 'Eurodac-hits' – 2 de plus qu'en décembre 2011. Les principaux Etats membres de l'UE pour lequel un hit a été trouvé, étaient : l'Italie (57), l'Espagne (38), l'Allemagne (37), la Grèce (36), les Pays-Bas (36), la Pologne (31), la Suède (22) et le Royaume-Uni (17).

10. Monsieur Geysen revient sur la question posée par monsieur Wissing à la dernière réunion concernant les éloignements effectifs dans le cadre de Dublin et dit qu'il y en a eu 86.

11. En janvier 2012, l'OE a inscrit 182 MENA suite à une demande d'asile sur le territoire, dont 150 garçons et 32 filles. Douze MENA avaient entre 0 et 13 ans, 79 entre 14 et 15 ans, et 111 entre 16 et 17 ans. Les principaux pays d'origine de ces MENA étaient : l'Afghanistan (62), la Guinée (33), le Cameroun (18), la RD du Congo (13), la Somalie (8), le Pakistan (5), la Côte d'Ivoire (5), le Bangladesh (4), l'Irak (4) et le Kenya (3).

12. Madame Janssen demande s'il y a des statistiques de demandes multiples, plus précisément sur le nombre de deuxièmes demandes, de troisièmes demandes, et ainsi de suite. Monsieur Geysen répond que cela existe mais qu'il ne les a pas avec lui. Il peut cependant dire qu'il s'agit principalement de deuxièmes demandes, ensuite de troisièmes demandes et que cela décroît systématiquement.

13. Madame Kerstenne demande si l'OE fait clairement savoir aux demandeurs que le questionnaire CGRA peut également être complété par la suite au centre d'accueil. Monsieur Geysen répond que ceci est systématiquement communiqué à chaque interview.
14. Madame Regout fait remarquer que les demandeurs doivent parfois patienter longtemps, jusqu'à un mois et demi, avant d'être auditionnés par l'OE. Monsieur Geysen confirme que pour certaines nationalités l'OE a pris du retard dans les interviews. Cela concerne surtout les Afghans parce que ces interviews dépendent de la disponibilité des interprètes. L'arriéré s'élève grosso modo à 2.500 interviews. Le traitement de cet arriéré a été entamé et le rattrapage se situe déjà entre 300 à 400 interviews.

15. Madame Kerstenne aimerait savoir quels documents il faut soumettre à l'OE pour obtenir un changement de nom. Il semble que dans certains cas l'acte de naissance suffise, alors que pour d'autres il faut un passeport ou une pièce d'identité. Monsieur Geysen répond que normalement l'acte de naissance ne suffit pas parce qu'il ne comprend pas de photo.

16. Madame Bonamini fait savoir qu'elle a constaté des problèmes au niveau de l'enregistrement des demandes d'asile multiples. A l'accueil, des demandeurs d'asile ont reçu l'information qu'ils ne pouvaient introduire de nouvelle demande d'asile qu'à l'issu du délai de l'OQT. Monsieur Geysen confirme pourtant qu'une demande multiple peut également se faire lorsque ce délai n'est pas encore expiré. Il faut toutefois une décision négative du CCE avant de pouvoir introduire une nouvelle demande d'asile. Madame Bonamini demande ce qu'il faut faire si la situation se représente. Monsieur Geysen répond que normalement ces personnes doivent avoir accès à l'OE pour y introduire une nouvelle demande et qu'on peut l'avertir en cas de problème.

17. Madame Maes renvoie à l'article de De Standaard d'aujourd'hui concernant un soi-disant gel du traitement des dossiers syriens et demande combien il y a eu de demandes d'asile émanant de Syriens le mois dernier. Monsieur Geysen répond qu'il y en a eu 44 sur le territoire, aucune demande à la frontière ni en centre fermé.

18. Faisant suite à cela, madame Vanwijnsberghe demande s'il y a eu des retours forcés vers la Syrie. Monsieur Geysen répond que c'est une question à poser à madame Melis, mais qu'il ne pense pas.

<u>Communications du CGRA (monsieur Beirnaert)</u>

19. Monsieur Beirnaert fait savoir qu'en janvier 2012, le CGRA a pris 1.637 décisions. Ce qui représente une hausse de 82% par rapport à janvier 2011. Monsieur Beirnaert fait remarquer que c'est très élevé pour un mois de janvier, étant donné qu'en janvier le nombre de décisions prises est normalement moins important.

20. En janvier 2012, il y a eu 225 reconnaissances du statut de refugié. Les principaux pays d'origine étaient : la Chine (30), l'Afghanistan (27), la Guinée (24), la Russie (19) et l'Irak (17). Il y a eu 68 attributions de protection subsidiaire avec l'Afghanistan (59) comme principal pays d'origine.

21. Monsieur Beirnaert signale que les statistiques sont disponibles sur le site Internet du CGRA. Il y a actuellement au CGRA un arriéré de 10.000 dossiers. La charge de travail normale du CGRA étant de 4.500 dossiers, il y a donc 14.594 dossiers en attente de traitement.

22. Monsieur Beirnaert fait remarquer que la politique du CGRA en matière d'attribution de la protection subsidiaire aux personnes venant d'Irak a été modifiée. Il souligne que la crainte individuelle en ce qui concerne le statut de réfugié est toujours examinée, mais que par contre la protection subsidiaire n'est plus attribuée systématiquement (article 15, c Directive Qualification) mais uniquement dans des cas individuels et exceptionnels. La raison en est l'amélioration de la situation de sécurité générale où l'on constate une évolution positive ces dernières années, bien qu'il y ait encore des régions d'insécurité. On constate aussi que de plus en plus de personnes optent pour le retour volontaire en Irak.

23. Pour ce qui est de la Syrie, le traitement des dossiers n'a pas été complètement stoppé. Les dossiers syriens ne sont pourtant pas traités en priorité. Il n'est donc pas question de traitement systématique des nouvelles demandes d'asile, comme cela se fait pour les demandes des ressortissants d'autres pays. Il peut cependant y avoir des reconnaissances individuelles du statut de refugié dans des dossiers spécifiques pour lesquels cela semble nécessaire et évident. Les demandeurs d'asile venant de Syrie sont surtout des Kurdes, qui ne sont pas originaires des régions où règne l'insécurité.

24. Madame Maes demande si on a déjà plus d'informations au sujet de la liste des « pays d'origine sûrs », si un avis sera émis d'ici peu et si on peut espérer bientôt un AR. Monsieur Beirnaert fait savoir que l'avis du CGRA sur cette liste sera remis d'ici peu au Cabinet du Secrétaire d'Etat et que le Gouvernement prendra alors une décision en Conseil des ministres par voie d'AR. Madame Maes demande encore ce qu'il faut comprendre par 'd'ici peu ' ? Monsieur Beirnaert suppose que ce sera au courant de ce mois. Madame Maes demande s'il pourrait déjà 'soulever un petit coin du voile' autour de l'avis du CGRA. Monsieur Beirnaert répond que l'avis concernera principalement les pays du Balkan et l'Arménie.

25. Madame Regout fait remarquer que l'on observe qu'il y a parfois des gens qui changent complètement de nom de famille et/ou de prénom après leur reconnaissance. Elle demande comment cela se passe au niveau des dossiers. Monsieur Beirnaert répond que le CGRA s'informera de la raison pour laquelle un autre nom est donné. Le CGRA pourrait même organiser une nouvelle interview. Cela va dépendre du cas. Il est un fait que certains noms sont cruciaux comme celui d'un opposant politique qui craint d'être persécuté pour cette raison.

26. Madame Blommaert demande si monsieur Beirnaert a une idée des profils des demandeurs du Bangladesh étant donné que ces demandes sont très bien représentées. Monsieur Beirnaert répond qu'il n'a aucune idée et que le CGRA ne sait pas encore si c'est la situation au Bangladesh qui est en cause ou s'il s'agit plutôt d'une filière. Monsieur Geysen fait remarquer que ces personnes font souvent état de problèmes avec les musulmans après une relation avec une femme hindoue, et aussi de leur affiliation au Bangladesh National Party. Monsieur Geysen ajoute que beaucoup transitent par l'Angleterre et qu'on continu à se renseigner pour tirer cette affaire au clair.

27. Madame Blommaert demande ce qui se passe en cas de refus technique en raison de la non-présentation de personnes qui n'ont pas été accueillies suite à une non-désignation. Elle demande s'il est possible de préciser ces chiffres. Monsieur Beirnaert répond qu'il va voir s'il est possible de le vérifier. Monsieur Beys demande encore si dans ces cas un retrait du refus est encore possible ou s'il faut introduire une nouvelle demande. Et en cas de nouvelle demande, y a-t-il un risque de se voir délivrer une annexe 13quater par l'OE ? Monsieur Geysen répond que ces demandes seront d'office transférées au CGRA parce qu'il n'y a pas encore eu de décision sur

le fond. Monsieur Beirnaert ajoute qu'un retrait est toujours possible lorsqu'il s'agit de cas individuels mais qu'il n'y a pas de politique générale. Il rajoute qu'on peut toujours signaler les cas.

28. Monsieur Beys se réfère à la communication de monsieur Van den Bulck lors de la réunion précédente, qui affirmait qu'il n'y avait pas de changement dans la politique vàv de l'Afghanistan, car il constate cependant que les personnes de Herat ne reçoivent plus la protection subsidiaire alors qu'avant bien. Monsieur Beirnaert répond que les provinces bénéficiant de la protection subsidiaire peuvent changer en fonction de la situation, qui est suivie de très près par CEDOCA. Il se peut par exemple qu'un district bénéficie maintenant de la protection subsidiaire alors qu'avant pas. Monsieur Beys demande encore si le CGRA n'envisagerait pas la publication d'une nouvelle liste d'évaluation des provinces et des districts étant donné que la dernière liste date d'il y a plus d'un an. Monsieur Beirnaert va voir si c'est faisable.

Communications du CCE (transmises après la réunion)

29. Le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) a communiqué ses chiffres au CBAR, après la réunion. Le CCE vient d'adapter son mode de reportage. Dorénavant, les rapports annuels ne porteront plus sur l'année judiciaire mais sur l'année calendrier, avec comme point de départ l'asile ou la migration au lieu des procédures en plein contentieux ou en annulation. Ainsi, le reportage du CCE concordera mieux avec celui des autres instances d'asile et de migration et avec les priorités fixées.

30. En matière d'asile, les chiffres du flux entrant/sortant sont les suivants : le total du flux entrant pour l'année calendrier 2011 du CCE s'élève à 9.919 recours[1]. Le total du flux sortant de l'année calendrier 2011 du CCE s'élève à 12.315 arrêts.

31. Le top 5 des nationalités les plus courantes dans les recours en matière d'asile (flux entrant) en 2011 sont : le Kosovo (1.341), la Russie (1.089), la Guinée (979), l'Arménie (780) et la Serbie (652).

32. En ce qui concerne les demandes d'asile multiples pour l'année 2011, le top 5 des nationalités les plus courantes dans les recours en annulation (contre l'annexe 13quater) était : l'Afghanistan (46), la Russie (36), le Kosovo (29), la Guinée (26) et le Sri Lanka (24). Les 5 nationalités les plus courantes dans les recours en plein contentieux concernant des demandes multiples étaient en 2011 : la Russie (196), la Guinée (187), le Kosovo (95), l'Afghanistan (94) et le Rwanda (70).

33. En ce qui concerne l'année calendrier 2011, le nombre total de recours en procédure accélérée s'élève à 230 recours introduits par des demandeurs d'asile en centres fermés. Et pour la même période, le nombre total de recours en suspension en extrême urgence devant le CCE, s'élève à 677 recours.

34. Le CCE fait encore savoir que du solde hérité de la CPRR, il reste encore au 31 décembre 2011 1.577 recours à traiter. Au 1er janvier 2012, le nombre total de recours « pendants » en matière d'asile devant le CCE s'élevait à 3.090.

[1] Un recours peut inclure plusieurs personnes et avoir trait à plus d'une décision.

35. Le CCE communique encore les chiffres concernant les recours en plein contentieux *par dictum*. En 2011, 88% des recours ont été refusés (soit 9.833 recours) ; 3,1% (soit 347 recours) des recours introduits ont donné lieu à la reconnaissance en vertu de la Convention de Genève (article 48/3) ; 0,4 % (soit 53 recours) ont obtenu le statut de protection subsidiaire. Dans 8,2% (soit 916 au total) des recours une décision d'annulation (art. 39/2 §1er, alinéa 2 et 39/2 § 2) a été prise, et il y a eu 7 décisions d'exclusion (Genève). Le nombre total du flux sortant du CCE en plein contentieux s'élevait à 11.155 arrêts pour l'année calendrier 2011.

36. En matière de migration, les chiffres du flux entrant/sortant sont les suivants. Pour l'année calendrier 2011, le nombre total du flux entrant au CCE s'élevait à 11.577 recours. Et le nombre total du flux sortant s'élevait à 5.898 arrêts finaux. Quant aux recours introduits contre le refus de régularisation, il y a eu 4.487 recours-'9bis' et 2.332 recours-'9ter' en 2011. Le nombre total de recours introduits en 2011 s'élevait à 6.819.

37. En ce qui concerne le volume de travail du CCE en matière de migration, il y avait au 1 janvier 2012 encore 10.021 recours "pendants".

Communications du Service des tutelles (madame Minnon)

38. Pour le mois de janvier 2012, il y a eu 366 signalements de mineurs, dont 280 étaient un premier signalement. Les principaux pays d'origine de ses jeunes étaient l'Afghanistan (72), la Guinée (34), le Maroc (20), le Cameroun (18) et la RDC (17).

39. Le Service des tutelles a procédé à 240 prises en charge, 230 tutelles définitives et 8 tutelles provisoires. Suite aux 109 tests de détermination de l'âge effectués, 76 jeunes ont été déclarés majeurs et 33 mineurs.

40. 2.485 tutelles sont en cours. 170 jeunes sont dans l'attente de la désignation d'un tuteur, dont 20 depuis le 1er décembre 2011. Le retard dans les désignations a été en grande partie rattrapé en raison du nombre important de désignations en janvier.

41. Actuellement, le Service des tutelles bénéficie de 240 tuteurs actifs. Fin 2011, le Service des tutelles a procédé au recrutement de 35 tuteurs qui viennent de recevoir leur agrégation et de suivre une formation. Une nouvelle vague de recrutement est également en cours.

42. Madame Maes demande si la formation des tuteurs comprend un volet sur le Règlement Dublin. Madame Minnon répond que oui, les tuteurs bénéficient d'une formation de 5 jours répartis sur 2 à 3 semaines. Un aspect de cette formation comprend les aspects liés au séjour, dont le Règlement Dublin. Les tuteurs sont par ailleurs invités à suivre une formation continue par la suite.

Communications du HCR (madame Schockaert)

43. La proposition de loi, qui introduit le concept de « pays d'origine sûr » dans la Loi du 15 décembre 1980, a récemment été adoptée par la Commission du Sénat et doit encore être votée en séance plénière au courant du mois de février. Le HCR a communiqué sa position au Sénat. Le HCR ne s'oppose pas à la notion « pays d'origine sûr », dans les cas où le concept est utilisé comme instrument dans la procédure, permettant d'organiser le traitement prioritaire des demandes d'asile ou de l'accélérer dans des circonstances bien précises. Le HCR a cependant des

questions concernant les garanties nécessaires pour un recours effectif. Le recours en annulation au CCE ne répond pas aux garanties nécessaires. Ce recours concerne en effet un examen en droit et non en fait et est limité aux éléments qui étaient déjà présents au moment de la décision du CGRA.

44. Comme cela a déjà été fait au Pays-Bas et en Angleterre, le HCR est en train de finaliser une étude sur l'apatridie en Belgique "*Mapping Statelessness in Belgium*". La version préparatoire a été adressé aux autorités afin d'obtenir leurs commentaires. L'étude devrait être rendue publique au courant du mois de juin.

45. Monsieur Beys demande si une version papier du nouveau Guide des Procédures (reprenant le Guide des Procédures et plusieurs directives) va être mise à disposition. Madame Janssen confirme qu'elle serait pratique, entre autre, pour la formation des avocats. Madame Schockaert répond qu'elle va se renseigner si les versions papier sont disponibles.

Communications de l'OIM (madame D'Hoop)

46. Madame D'hoop fait savoir qu'au mois de janvier 2012, 254 personnes sont retournées volontairement vers leur pays d'origine avec le soutien de l'OIM.

47. Les principaux pays de destination étaient : le Brésil (36), le Kosovo (35), la Russie (32), l'Ukraine (24), l'Irak (24) et l'Arménie (19).

48. Les principaux chiffres des retours volontaires par province étaient : Bruxelles-ville (88), la Province d'Anvers (76) et la Flandre Orientale (16).

49. Parmi les personnes ayant fait appel aux services de l'OIM : 112 étaient des demandeurs d'asiles déboutés, 106 des migrants en situation irrégulière et 36 des demandeurs d'asile qui avaient renoncé à leur procédure.

50. Les principaux continents de destination étaient l'Europe (112) et l'Asie (79).

51. Les candidats au retour volontaire ont principalement été orientés vers l'OIM par les ONG (148), et Fedasil (57).

52. 78 personnes ont bénéficié d'une aide supplémentaire à la réintégration. Ces personnes étaient principalement originaires de Russie, d'Irak, d'Arménie et du Kosovo.

53. Madame D'hoop fait encore savoir que l'OIM vient de publier une brochure sur la réintégration. Celle-ci est disponible en français, néerlandais et anglais. Elle comprend différentes analyses, statistiques, illustrations et divers témoignages par continent.

54. Madame D'hoop annonce encore le lancement de deux nouveaux projets s'inscrivant dans le cadre de l'action commune 2010 du Fonds Européen pour le Retour. Le premier, appelé « MAGNET », est prévu pour une durée de 18 mois et vise la réintégration professionnelle des personnes Irakiennes. Le second, « VREN », vise à créer un réseau européen pour le retour volontaire. Il s'agit d'un réseau de diverses organisations, dont les ONG, où chacun pourra

s'exprimer et poser ses questions à travers un forum, trouver des documents de références, un calendrier des événements, etc. Ce projet est prévu pour une durée de 2 ans.

55. Monsieur Beys demande si l'OIM va réagir officiellement à la récente condamnation de la Belgique par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, dans l'affaire MS c. Belgique. Pour rappel, il s'agit d'un Irakien condamné pour terrorisme en Belgique et qui, à la suite de nombreux mois passés en centre fermé, avait demandé un retour « volontaire » avec la collaboration de l'OIM. Par un arrêt du 31 janvier 2012, la Cour a estimé que la Belgique avait violé l'article 3 de la CEDH et qu'il ne pouvait être question de retour « volontaire » compte tenu des conditions dans lesquelles cette personne avait effectué son choix. Madame D'Hoop ignore si l'OIM compte réagir officiellement. Elle indique que l'OIM a des critères clairs concernant le retour volontaire de personnes se trouvant en centre fermé. L'OIM travaille par ailleurs en collaboration avec deux personnes de référence au niveau de l'Office des Etrangers et d'un conseiller au retour présent dans chaque centre fermé. Comme pour toute autre personne qui rentre avec l'OIM, les assistants de l'OIM sont présents à l'aéroport au moment du retour.

Communications de Fedasil (madame Machiels)

56. Madame Machiels fait savoir que les statistiques seront communiquées plus tard, et que la capacité d'accueil de Fedasil est actuellement de 24.442 places. En janvier 2012, il y avait une occupation moyenne de 99%. Madame Machiels signale que Fedasil a établi une comparaison entre différents pays de la norme utilisée comme degré de saturation de l'accueil. En Belgique, le degré de saturation se situe à 94% (au-delà de ce seuil, il n'est plus possible de garantir de places à chaque configuration familiale de demandeurs d'asile qui se présentent). Dans certains pays, ce seuil se situe à 85%, aux Pays-Bas on parle de 91%. Madame Machiels précise qu'un degré d'occupation de 100% est irréalisable.

57. Il y a actuellement 1.113 places MENA (hôtels et places adultes non-compris), alors que l'occupation à la fin du mois de janvier 2012 s'élevait à 1.392 jeunes. Fin décembre 2011, cette occupation s'élevait à 1.255 jeunes, soit une hausse de 137 MENA. 193 jeunes ont été placés dans les hôtels, ce qui représente de nouveau une augmentation significative par rapport à la fin de l'année dernière où il n'y avait que 100 mineurs à l'hôtel. Il s'agit principalement de jeunes pour qui un doute sur l'âge a été exprimé. Même si le délai de réalisation des tests de l'âge est très court, grâce à la bonne coopération avec le Service des tutelles, comme l'afflux de mineurs reste très élevé, le nombre de jeunes hébergés à l'hôtel augmente encore.

58. En ce qui concerne le stade de la procédure des demandeurs d'asile accueillis, il n'y a pas beaucoup de changement à signaler. L'on observe une légère baisse du nombre de personnes en procédure d'asile : 73,6% actuellement contre 74,3% précédemment.

59. En janvier 2012, il y a eu 214 décisions de non-désignation, mais plus aucune depuis le 23 janvier. Ceci est principalement dû au fait que plus de 600 places supplémentaires, qui étaient déjà prévues, viennent d'être mises en service ces dernières semaines. Il y avait aussi eu légèrement moins de familles demandeuses d'asile.

60. Quant au plan de répartition matériel, rien de nouveau à l'horizon. On s'occupe actuellement du volet 'volontaire'. La possibilité de rendre ce plan de répartition « obligatoire » est également examinée.

61. Madame Machiels revient sur les 2.000 places promises en ILA. Jusqu'à présent, 892 places ont été mises en service et 622 sont en voie de l'être, soit 1.514 places en tout.

62. Madame Machiels précise encore que dans le cadre de la mesure de suppression volontaire du Code 207, les personnes qui ont trouvé un logement à Verviers ne pourront plus introduire de demande de suppression du Code 207, suite au procès que Fédasil a perdu contre le CPAS de Verviers.

63. Dans l'ensemble, il y a déjà eu 3.451 demandes de suppression volontaire du Code 207, 3.150 décisions sont intervenues et 1.800 personnes ont effectivement quitté l'accueil.

64. Madame Regout fait état de la situation de personnes ayant obtenu la suppression du Code 207 mais qui en un rien de temps se retrouvent confrontées à un problème d'accueil. Peuvent-elles se représenter ? Madame Machiels répond qu'en principe ces personnes sont définitivement écartées des centres d'accueil. Mais dans certaines villes, comme Verviers, lorsqu'un logement a été trouvé le Code 207 n'est plus supprimé, étant donné qu'il y a de trop grandes chances pour que ces personnes se retrouvent rapidement sans accueil.

65. Madame To demande si Fedasil sait combien de personnes qui se sont adressées au CPAS suite à une non-désignation, ont effectivement été aidées. Madame Machiels répond qu'une analyse très provisoire démontrait qu'il s'agissait d'une personne sur cinq, mais qu'une nouvelle analyse est en cours.

66. Madame Maes demande quelques précisions à propos des articles de presse alarmant concernant des mineurs non-accompagnés qui se trouveraient à la rue. Madame Machiels répond que normalement les mineurs non-accompagnés (demandeurs d'asile ou non) sont placés en centres d'observation et d'orientation d'où les demandeurs d'asile sont orientés vers un centre de Fedasil et les non-demandeurs d'asile vers un centre communautaire. Le problème se situe surtout au niveau du transfert des non-demandeurs d'asile vers les centres communautaires.

Les prochaines réunions de contact auront lieu
le mardi 13 mars, 10 avril, 8 mai et 12 juin 2012
au siège de Fedasil, rue des Chartreux 19-21, 1000 Bruxelles